



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

LA POLITIQUE ACHAT

**DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL
SEINE-NORD EUROPE**

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



LA POLITIQUE ACHAT

La Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) est un établissement public local ayant pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage publique du Canal Seine-Nord Europe. Il rassemble au sein du Conseil de surveillance les collectivités qui financent le projet, l'Etat et l'Europe. En qualité d'acheteur public, la SCSNE a engagé une démarche d'achat responsable : elle veille à la régularité et l'efficacité de l'achat public, aux performances techniques et environnementales, et à l'optimisation des retombées économiques et sociales pour les habitants et les entreprises des territoires.

Dans ce cadre, afin de conforter cette orientation stratégique, le Conseil de surveillance de la SCSNE a validé le 1^{er} octobre 2020, **la politique Achat, colonne vertébrale du projet**. C'est un instrument central reposant sur les **3 grands principes d'action** que sont la transparence, le dialogue et le développement durable, et décliné en **10 objectifs opérationnels**.

Elle s'applique aux quelques 3,5 milliards d'euros de contrats de travaux qui seront attribués dans le cadre de procédures de marchés publics. **Elle invite les entreprises candidates à devenir les partenaires de la transformation durable des territoires.**

3 GRANDS PRINCIPES

Que ce soit dans le cadre de la préparation ou dans le suivi de l'exécution des marchés, et dans le strict respect des règles de la commande publique, la politique Achat de la SCSNE s'appuie sur 3 grands principes d'action :

1. La transparence de la politique Achat, des plannings et des décisions.

Ce principe s'illustre par l'exposé clair des orientations de la politique Achat via **l'affichage, la mise en ligne et la publication régulière des plannings, la dématérialisation des marchés** dès le premier euro et **l'explication** des décisions prises.

2. Le dialogue avec le monde de l'entreprise.

En amont des consultations, pour comprendre la réalité du marché, **anticiper** les difficultés des entreprises à répondre aux besoins et **être à l'écoute** des suggestions des entreprises ou de leurs fédérations professionnelles (*sourcing, entretiens directs, organisation d'événements d'information spécifiques, anticipation des besoins de main d'œuvre et de formation...*).

Pendant les consultations, en privilégiant

les procédures avec négociations, pour permettre aux entreprises d'intégrer au mieux les objectifs recherchés par la SCSNE, et ainsi proposer l'offre la plus adaptée. **Avec les entreprises attributaires, c'est une approche partenariale** qui est recherchée durant toute l'exécution du marché.

3. Le développement durable au cœur de chaque action.

Cette démarche s'inscrit dans le respect de l'environnement et le développement économique et social des territoires. Cela se traduit par la valorisation, en phase de sélection, des propositions des entreprises pour atteindre les objectifs de la démarche Grand Chantier. Une attention particulière est apportée à la limitation des nuisances supportées par les riverains et à la résolution des problématiques qui n'auraient pas pu être anticipées.

10 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

La SCSNE se propose d'atteindre 10 objectifs dans les domaines de l'emploi et du développement des territoires, de l'environnement, de l'innovation et de la sécurité.



Emploi et développement des territoires

- 1. Un cadre contractuel attentif aux PME :**
respect des délais de paiement, standardisation et lisibilité des DCE, clause TPE/PME visant à éviter de faire supporter aux PME des charges financières trop lourdes, recours aux marchés réservés.
- 2. Des actions en faveur de la participation des PME en cotraitance ou en sous-traitance :**
recours à l'allotissement, promotion de groupements d'entreprises en privilégiant le groupement conjoint, et identification des PME susceptibles de répondre aux besoins des groupements candidats ou attributaires.
- 3. Des mesures d'insertion des publics cibles éloignés de l'emploi :**
consolidation du dispositif CIAE (Clause d'Insertion par l'Activité Économique), sécurisation des moyens de fonctionnement de la démarche Grand Chantier.
- 4. La mobilisation des entreprises vis-à-vis de la formation professionnelle :**
implication des entreprises dans le dispositif de formation professionnelle des territoires lors de la mobilisation et la sélection des stagiaires, le suivi de leur formation, la mise à disposition de matériel.
- 5. L'insertion du chantier dans la vie économique et sociale des territoires :**
limitation des nuisances, approvisionnement en matériaux et fournitures, ouverture du chantier aux visites, information sur l'offre de proximité en fourniture de biens et services susceptibles de répondre aux besoins générés par le déroulement du chantier.

Environnement

- 6. L'incitation à l'utilisation des modes de transports alternatifs à la route pendant le chantier :**
recours à des clauses environnementales dans les marchés de travaux et les marchés d'accueil des matériaux.
- 7. Le recours à la valorisation des matériaux dans une démarche d'économie circulaire :**
démarche innovante de recherche de solutions techniques conjointement avec des acteurs publics ou privés.
- 8. L'intégration des objectifs poursuivis dans la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) de la SCSNE.**

Innovation

- 9. Un appel systématique à l'innovation :**
favorisation de l'ouverture aux variantes, appel à la recherche et développement sur les thématiques d'étanchéité et de chantier connecté, établissement de partenariats d'innovation pour promouvoir le recyclage.

Sécurité

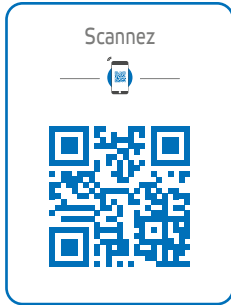
- 10. La sécurité du chantier et des opérations :**
dans des domaines aussi variés que la sécurisation juridique des travailleurs détachés, l'étanchéité du canal, le suivi des terres polluées, la prévention des accidents et le traitement immédiat des dommages survenant sur le chantier.

LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

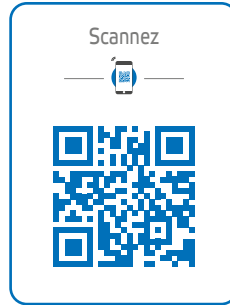
+ La politique Achat de la SCSNE concerne l'ensemble des marchés soumis au code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

+ Son suivi fera l'objet d'un bilan annuel auprès du Conseil de surveillance de la SCSNE.

Retrouvez tous les détails de la politique Achat sur :



Retrouvez plus d'informations sur la démarche Grand Chantier sur :



www.canal-seine-nord-europe.fr

(rubriques « Marchés Publics » et « Emploi et développement économique »)

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

Société de projet et maître d'ouvrage, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État. Elle est devenue Établissement Public Local le 1^{er} avril 2020. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry.

CONTACT :

Nicolas DUMONT, Directeur Développement économique Grand Chantier
Mail : grand-chantier.csne@csne.fr

Partenaires financiers



Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



www.canal-seine-nord-europe.fr